

Ne Croyez Pas Que Les Américains Elisent Leur Président Demain

Par Andy Sundberg, Le Temps, Eclairages Opinion, Genève, Lundi 3 novembre 2008.

Andrew Sundberg, de l'Overseas American Academy et ancien candidat à la présidence au nom des démocrates de l'étranger, explique les arcanes compliqués du système électoral.

Contrairement à ce que beaucoup de gens imaginent, les Américains ne vont pas élire directement leur prochain président demain 4 novembre. En effet, lorsqu'ils ont cherché un consensus entre les grands et les petits Etats d'origine sur la composition du gouvernement des Etats-Unis et l'élection des dirigeants, les pères fondateurs se sont trouvés face à une multitude de problèmes complexes.

Le compromis finalement trouvé comportait l'élection d'un président non pas par un suffrage direct au sein de la population éligible, mais par un suffrage indirect de grands électeurs choisis par chacun des Etats. La répartition de ces votes était assez simple. Chaque Etat disposerait d'un nombre de grands électeurs équivalent au nombre total de ses sénateurs et de ses représentants à la Chambre. C'était une concession majeure aux plus petits Etats car même si le recensement effectué tous les dix ans ne leur donnait qu'un seul représentant à la chambre, ils pouvaient compter sur deux sénateurs, quel que soit leur nombre d'habitants. Par conséquent, les plus petits Etats jouissaient d'un avantage disproportionnel, et voulu, au sein du Collège électoral.

Ce n'était pas tout. Le corps législatif de chaque Etat était également libre de déterminer comment ces grands électeurs devaient être choisis. Pendant les vingt premières années, ils furent généralement désignés par le parlement lui-même, et non par un scrutin populaire. Aujourd'hui, dans tous les Etats, ils sont élus par un vote populaire.

Dans 48 des 50 Etats, tous les grands électeurs vont au candidat à la présidence qui obtient le plus grand nombre de voix populaires, selon le principe majoritaire « le gagnant ramasse tout ». Dans les deux derniers autres, le Maine et le Nebraska, un grand électeur va au gagnant du vote populaire de chaque circonscription pour la Chambre des représentants, tandis que deux grands électeurs, équivalent aux deux sénateurs, sont attribués au gagnant du scrutin populaire de tout l'Etat.

Selon l'actuelle loi fédérale, l'élection présidentielle doit se tenir dans chaque Etat le premier mardi suivant le premier lundi de novembre, qui cette année tombe le 4 novembre. Donc, lorsque les votants se rendront aux urnes demain, ils ne feront que choisir une liste de grands électeurs, et non pas le prochain président. Et bien qu'il soit fait en sorte que ces grands électeurs donnent ensuite effectivement leur vote au candidat président dont le nom a figuré sur leur bulletin, la loi fédérale ne les y

oblige pas. Quand viendra le moment, ces grands électeurs voteront en effet anonymement.

La loi prévoit que ceux-ci se rassemblent dans la capitale de leurs Etats respectifs le premier lundi après le second mercredi de décembre, qui cette année tombe le 15 décembre. A cette date, ils distribueront leurs votes pour le président et le vice-président. Après quoi ces votes seront certifiés et envoyés au président du Sénat, fonction tenue par le vice-président en exercice des Etats-Unis.

Ces votes ne seront pas formellement comptés avant le 6 janvier 2009 lors d'une session spéciale du Congrès, Chambre des représentants et Sénat réunis.

Pour être élu président des Etats-Unis, l'un des deux candidats doit obtenir un suffrage électoral équivalent à au moins 50% du nombre actuel total de représentants (435) plus le nombre total de sénateurs (100), plus trois électeurs accordés depuis 1961 au District de Washington DC en consolation du fait qu'il n'a pas un statut d'Etat. Ce nombre minimal magique est maintenant de 270.

Si aucun des candidats à la présidence n'atteint ce chiffre minimum de voix de grands électeurs, c'est la Chambre des représentants qui prend le relais. Elle doit immédiatement se réunir pour élire un président. Dans ce cas, elle ne peut choisir que parmi les trois candidats (des deux grands partis et d'un autre parti mineur) qui ont obtenu le plus de voix. La délégation de chaque Etat ne dispose alors que d'un seul vote. Pour être élu dans ces circonstances, le candidat vainqueur n'a besoin que de 26 voix, à savoir la majorité absolue des Etats. Condition supplémentaire: les délégations d'au moins deux tiers des Etats doivent être présentes pour que le vote puisse avoir lieu. La Chambre des représentants n'a élu le président que deux fois de cette façon, en 1801 et en 1825.

Quant au choix de la vice-présidence, si aucun des candidats à la vice-présidence n'atteint la majorité absolue, le Sénat doit se réunir pour élire le vice-président. Il ne peut choisir qu'entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix. Le Sénat vote normalement, chaque sénateur a droit à une voix. Le vainqueur doit obtenir la majorité des sénateurs, soit au moins 51 voix. Cela empêche le président du Sénat (le vice-président en exercice) d'arbitrer un résultat de 50-50 comme il peut le faire dans les affaires législatives habituelles. Le Sénat n'a élu le vice-président qu'une seule fois, en 1837.

Donc, avant de savoir avec certitude qui seront les prochains président et vice-président des Etats-Unis, nous devons attendre au moins jusqu'au 6 janvier 2009.